

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**MÉDIATHÈQUE L'ALPHA : CONTRAT DE CESSIION DE
DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE
« BOOM MACHINE »**

N° 2023 - D - 269

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRAND ANGOULEME**,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation de fonction au président,

Vu, l'arrêté n°103 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DESAPHY, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvé le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Boom Machine » passé entre l'association UNI-SON située 15 rue Saint Eutrope à Saintes et GrandAngoulême pour l'Alpha médiathèque.

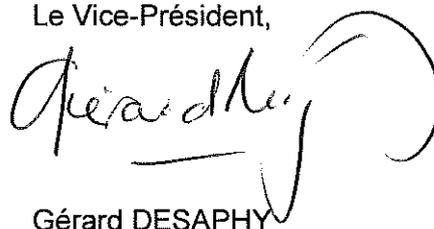
Article 2 – Le contrat prévoit une représentation du spectacle à la médiathèque l'Alpha, le samedi 23 septembre 2023 avec 2 intervenants.

Article 3 – GrandAngoulême versera à l'association UNI-SON, la somme de 1 725,60 € TTC pour cette représentation.

Article 4 - Monsieur le directeur général des services et Madame la comptable publique de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 17 OCT. 2023

Pour le Président,
Le Vice-Président,


Gérard DESAPHY

Reçu en Préfecture

Le : 17 OCT. 2023

Affiché ou notifié

Le : 17 OCT. 2023